



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 05-20190322**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CASUD A  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET A  
L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SEM « SAPHIR »**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 35  
Absents représentés : 07  
Absents : 06

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

**- Commune de l'Entre-Beaux**

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

**REPRESENTES-PROCURATION**

**- Commune du Tampon -**

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 05-20190322**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CASUD AL'ASSEMBLEE GENERALE  
DES ACTIONNAIRES ET A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SEM « SAPHIR »**

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 avril 2013 – Affaire n° 08, le Conseil avait approuvé :

- . la réduction de capital de la SAPHIR,
- . la conservation du nombre d'actions détenues par la CASUD,
- . les statuts de la SEM SAPHIR,
- . le règlement intérieur de la SEM SAPHIR.

La Communauté d'Agglomération du Sud en sa qualité d'actionnaire de la SEM SAPHIR, dispose du pouvoir de se faire représenter au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale de la SEM SAPHIR.

Cette représentation permettra à la CASUD de participer aux orientations de l'entreprise et d'être associée à la politique publique de gestion globale de l'eau par la collectivité départementale.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les représentants de la CASUD appelés à siéger à l'Assemblée spéciale, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM SAPHIR.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la désignation de Monsieur Jacquet HOARAU en qualité de titulaire et celle de Monsieur Henri-Claude HUET en qualité de suppléant, pour représenter la CASUD à l'Assemblée spéciale, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM SAPHIR,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve la désignation de Monsieur Jacquet HOAKAO en qualité de titulaire et celle de Monsieur Henri-Claude HUET en qualité de suppléant, pour représenter la CASUD à l'Assemblée spéciale, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM SAPHIR,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 42**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD**



**André THIEN AH KOON**

